



Ce qu'en pense nos élus !



Comme dans la nature, les cycles s'enchaînent inexorablement : évolutions de la réglementation, évolutions technologiques, mais aussi crises agricoles et révolution sociétale...comment assurer la continuité de son exploitation dans ses conditions ? Il faut prendre en main son avenir !

Cela est certes facile à dire, plus difficile à réaliser mais tellement vital pour ne pas se retrouver dans des situations inextricables. L'installation est la première étape de notre vie d'agricultrice ou d'agriculteur. Profitons-en pour la vivre pleinement en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé qui nous permet de nous poser les bonnes questions. Mon projet est-il clair ? Ai-je pensé à tout ? Ai-je la maîtrise de tous les aspects de cette installation ?

La transmission de son exploitation est également une étape bien délicate à tous niveaux : quitter son statut de paysan ne va pas sans maux : quand ? A qui céder son outil de travail ? Dans quelles conditions ? La Chambre d'agriculture est là pour répondre à vos questions, accompagner les démarches du cédant et du repreneur... pour que la transition se fasse le plus possible, en douceur. Anticiper les changements nous concerne tous. Face à la nouvelle ère de la communication, à la révolution technologique, qu'attendons-nous pour évoluer ? Ne sommes-nous pas les premiers acteurs de notre outil de travail ? Tout au long de notre parcours d'agriculteur, dès le projet d'installation/reprise, au cours de nos nombreuses remises en questions et jusqu'à la retraite, la Chambre d'agriculture est un partenaire pour nous accompagner tous...Alors ACTION !



Antoinette Sainte-Beuve
Responsable
Installation-
Transmission

S'installer : prendre le temps de préparer son projet



La Chambre d'agriculture s'engage dans l'accompagnement du renouvellement des générations.

Le parcours à l'installation a la réputation d'être long et complexe. Il permet de se donner le temps de bien réfléchir et mûrir son projet. On ne s'installe pas pour quelques années, mais souvent pour tout le reste de sa vie professionnelle. Cela justifie le temps que vous allez y investir.

Il est l'occasion de rencontrer plusieurs acteurs de l'installation tels que la Chambre d'agriculture en tant que pré-instructeur, les conseillers d'entreprise et techniques, les banques et centres de gestion, la MSA et les autres organismes qui vous accompagneront tout au long de votre parcours professionnel. C'est le moment de prendre le temps de poser et de se poser les bonnes questions.

La porte d'entrée de ce parcours, le Point Accueil Installation : c'est le temps de l'accueil et des premières informations. Il est réalisé en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs. Pourquoi s'installer en demandant l'accompagnement et les aides à l'installation ? Quels sont les avantages de suivre ce parcours ? Quelles sont les aides nationales et régionales ? Quels sont les critères pour en bénéficier ? Quelle est la démarche à suivre ?

Pour ceux qui décident d'aller plus loin, ils suivront le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) dont le stage 21 h et d'autres formations si nécessaires.

Toutes ces étapes permettent de préciser son projet. Aucune question ne sera

écartée qu'elle soit financière, technique, juridique. Les conseillers de la Chambre d'agriculture mettent tout en œuvre pour y répondre. Mais rien ne peut se faire sans une réelle implication des porteurs de projet.

De façon à franchir les étapes avec sérénité, il faut anticiper la prise de contact avec la Chambre d'agriculture par rapport à la date souhaitée de l'installation. Le délai de validation de certaines étapes n'est pas à négliger et est indépendant de la volonté des uns et des autres : calendrier des rendez-vous, des stages, des commissions régionales mais aussi délais pour obtenir certaines validations administratives : autorisation d'exploiter, signature des promesses de baux, validation des banques, ...

Une installation réussie est une installation bien préparée.

Contact :
Mireille Chevalier

Accompagner des projets créateurs de valeur ajoutée : une préoccupation majeure pour la Chambre d'agriculture

«Avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture, j'ai gagné 3 ans»

Vincent Lévêque de Rocourt-Saint-Martin a repris l'exploitation de ses parents, et son frère Thomas, celle de leur oncle.

En 2015, un atelier de poules pondeuses de plein air a été envisagé. Ce futur atelier permet de bien compléter les deux fermes à tendance céréalières : incorporation des céréales de l'exploitation dans l'alimentation, utilisation des fientes comme engrais organique et intégration d'une nouvelle embauche. Fin 2016, la construction du poulailler est achevée et la production mise en route.

Il témoigne :

«Au cours de la réalisation de ce projet, les commerçants des environs nous ont sollicités à plusieurs reprises. Nous avons alors décidé de commercialiser une partie de la production en circuits courts ce qui permet de diversifier nos circuits de distribution, de mieux valori-



ser cet atelier et d'occuper une personne en complément de l'activité poulailler.

Fin 2016, pour pouvoir commercialiser nos œufs en circuits courts dans le respect de la réglementation sanitaire, nous aménageons un centre d'emballage d'œufs pour lequel il est obligatoire d'obtenir l'agrément de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

La Chambre d'agriculture nous a accompagnés par le biais d'un contrat de progrès pour le montage de notre dossier financier auprès du conseil régional dans le cadre de l'aménagement et équipement de notre local d'emballage d'œufs,

et pour la réalisation de notre dossier de demande d'agrément sanitaire.

C'est une démarche complexe qui m'a paru compliquée et longue. Si j'avais dû le faire seul, je pense que j'aurais fini par y arriver mais j'aurais mis 3 ans. De façon générale, lorsque j'ai un projet, je m'adresse toujours à la chambre. Je n'ai jamais été déçu. J'y trouve toujours le bon interlocuteur et l'aide dont j'ai besoin».

Contact :

Viviane Demortier



Drive fermier de l'Aisne : la Chambre d'agriculture accompagne les projets collectifs

De façon à renforcer leurs débouchés commerciaux, plusieurs agriculteurs engagés dans des ventes en circuits courts ont souhaité mutualiser une partie de leur commercialisation.

C'était il y a plus de 2 ans, des producteurs se réunissent avec une première idée, créer un Drive fermier. Ils se renseignent, commencent à en parler autour d'eux, et demandent à la Chambre d'agriculture de les accompagner dans ce projet.

Il faut du temps pour faire aboutir ce type de projet. Il ne s'agit plus de prendre les décisions seuls, mais de les prendre de façon collégiale, de fédérer tous les participants autour d'un même objectif, de mêmes règles, de mêmes outils...

Très vite un consensus a été trouvé sur l'outil à utiliser : Le site internet « Mes produits en ligne » et sur la marque : Bienvenue à la ferme. Les deux appartiennent à l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures) et permettent d'utiliser le terme « Drive fermier » (marque déposée).

Il a fallu trouver un local, l'aménager, se familiariser avec le site internet, créer l'association, trouver les financements, communiquer, ...

La Chambre d'agriculture a accompagné toutes les étapes de la création et continue à apporter son soutien au fonctionnement

Le 12 mai dernier, la première remise aux clients a eu lieu : plus de 50 clients répondent présents. 17 producteurs ont suivi le projet jusqu'au bout. Beaucoup de produits sont proposés : légumes, fruits, viandes, produits laitiers, confitures, miels, farines, jus de fruits, cidres, Champagne.

Depuis, un producteur de fromages de chèvres a rejoint le groupe.

Le conseil d'administration examine avec un grand sérieux toutes les nouvelles demandes.

Les candidats doivent démontrer leur volonté de travailler de façon collective : mettre ses produits de façon permanente sur le site (quand le produit le permet), s'engager à demander son agrément à la marque Bienvenue à la ferme dans les 3 ans, participer aux permanences du vendredi et aux réunions de bilan.

Contact :

Mireille Chevalier



Biogaz : un nouveau souffle pour la méthanisation ?

Fin 2016, la Région Hauts-de-France est la 1ère en termes de capacité d'injection de biométhane en France avec 108 GWh/an pour 6 installations dont 3 agricoles.

Votre Chambre d'agriculture vous a permis de découvrir le seul site agricole du département en injection, exploité depuis août 2016 par la SARL Létang Hoche Biogaz, lors d'une porte ouverte inaugurale organisée en février dernier.

La production française de gaz vert atteint 215 GWh/an, soit 0,05 % de la distribution nationale de gaz, pour un potentiel de 410 GWh/an en année pleine. La production de gaz renouvelable progresse de 162 % sur un an avec 26 unités opérationnelles (+53 % sur un an). Le potentiel de croissance est très élevé et repose majoritairement sur des projets et des ressources agricoles.

35 projets sont dans les tuyaux en région (737 GWh/an) sur un total de 241 inscrits en file d'attente sur la liste de réservation des capacités d'injection, ce qui représente 5 000 GWh/an si tous les projets se concrétisent.

Pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a annoncé fin septembre la prise en charge à hauteur de 40 % des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de distribution de gaz naturel.

La nomenclature des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) est également en cours de révision pour simplifier les démarches administratives.

Le gisement de matières fermentescibles et mobilisables pour la méthanisation est estimé à 56 000 GWh/an en France par l'ADEME dont 90 % d'origine agricole. Parmi ces ressources, 41 % sont des déchets de cultures, 39 % des effluents d'élevage et 12 % des Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique (CIVE).

Beaucoup de projets d'injection reposent sur un approvisionnement principalement constitué de CIVE pour le sécuriser. Pour maximiser la production de biomasse, les CIVE longues, récoltées au printemps, sont à privilégier. Le coût de production de la CIVE impose un rendement minimum à atteindre pour être rentable (5 tMS/ha) et supporter le coût de fonctionnement et d'amortissement de l'unité.

Les charges liées à l'utilisation du réseau de gaz et à l'investissement imposent un débit minimum de 100 m³/h de biométhane.

A titre d'exemple, ce volume pourrait être réalisé avec 10 000 tonnes de matière brute (tMB) de CIVE ensilées, soit plus de 380 hectares avec un rendement de 26 tMB/ha à 25 % de MS.

Les contraintes techniques de production des CIVE et leur intégration dans l'assolement et les rotations encouragent à l'incorporation d'autres ressources (effluents d'élevage, déchets des industries agroalimentaires...).

Contact :
Guillaume Rautureau



Une bourse d'emploi pour vous aider à recruter la bonne personne

L'association des salariés agricoles de l'Aisne gère depuis 1994 la bourse d'emploi agricole du département. Sa particularité : être en mesure de publier des petites annonces de demandes d'emploi. Les agriculteurs peuvent y déposer gratuitement une offre d'emploi.

Elle accueille les salariés agricoles en recherche d'emploi. Chaque candidature est suivie avec une mise à jour mensuelle. Seuls les candidats ayant une expérience ou une formation agricole sont inscrits.

L'association est à l'écoute des besoins de main d'œuvre et communique rapidement à l'agriculteur les candidatures et les CV des salariés ayant le profil recherché.

La bourse d'emploi enregistre chaque année une centaine d'offres contre le double de demande d'emploi. Malgré ce vivier de demande, l'adéquation offre demande n'est pas toujours au rendez vous (manque de candidature qualifiée).

La mobilité est le frein le plus important. Les salariés ne souhaitent pas forcément déménager ou ont des difficultés de transport (parfois pas de permis VL). Les agriculteurs préfèrent que le salarié habite à proximité de l'exploitation (temps d'astreintes par exemple).

La formation initiale des salariés agricoles est présente dans près de 70% des candidatures (du CAPA au BTS). La formation continue est aussi présente dans les cursus avec principalement les formations CASES et Certiphyto.

Consultez toutes nos offres sur

www.aisne.chambre-agriculture.fr

et cliquez sur la rubrique **OFFRES D'EMPLOI**.

Contact :
Isabelle Dauteuil



ZOOM SUR... LA TRANSMISSION DE SON EXPLOITATION



La préparer pour bien la vivre

La transmission est une étape importante à laquelle il est nécessaire de se préparer. Une exploitation agricole, c'est souvent l'œuvre de toute une vie, il faut la transmettre dans les meilleures conditions. L'anticipation est l'une des clés de la réussite. Il faut prendre le temps de la réflexion et de s'informer.

La première étape est la réception du formulaire DICCA envoyé par la MSA. Il est à renvoyer à la Chambre d'agriculture 3 ans avant la date prévue d'arrêt d'activité.

La Chambre d'agriculture organise en partenariat avec la MSA 3 réunions d'informations pour répondre à toutes vos questions sur la procédure d'arrêt de votre activité.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

- Vervins, le 29 novembre, MSA
- Laon, le mardi 12 décembre, Chambre d'agriculture
- Château-Thierry, le mercredi 13 décembre, Maison de l'agriculture

EVENEMENTS

Rendez-vous pro

Les Chambres d'agriculture Aisne, Oise et Somme vous proposent 5 dates pour construire votre projet en agri-tourisme et circuits courts. Rendez-vous dans l'Aisne :



Le jeudi 23 novembre à Laon de 14 h à 17 h : valoriser son patrimoine bâti agricole

- créer et proposer des logements aux étudiants
- mieux connaître les meublés de tourisme
- témoignage d'un agriculteur
- construire son projet avec la Chambre d'agriculture.

Le vendredi 24 novembre à Laon de 9 h 30 à 12 h 30 : transformer ses produits en collectif

- les différentes solutions pour transformer ses produits à plusieurs
- les étapes clés du projet : de l'émergence à la réalisation
- témoignage d'un agriculteur impliqué dans une démarche
- construire son projet avec la Chambre d'agriculture.

Rencontre régionales des adhérents "Bienvenue à la ferme"

Le 21 novembre, à Estrées, ferme avicole du Vermandois

Village Gourmand

Pour cette 30ème année, les jeunes agriculteurs de l'Aisne organisent le Village gourmand sur le thème du Champagne ! Dans le département, cette culture représente 10 % de la production totale. Du 9 et 10 décembre, retrouvez le réseau Bienvenue à la ferme sur le Village Gourmand, au boulevard de Laon.

BON À SAVOIR

Installation

En 2017, 100 personnes ont déjà été accueillies au PAI, 40 en rendez-vous PPP et 19 dossiers ont déjà été déposés à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui instruit les dossiers.

FORMATIONS

30 novembre 2017 : commercialiser ses produits en restauration collective

5 décembre 2017 : choisir son fournisseur d'électricité et le contrat adapté à sa consommation

18 janvier 2018 : concevoir et déployer son plan de communication

30 janvier 2018 : les moyens de communication et les règles à respecter

1er février 2018 : promouvoir son activité avec les réseaux sociaux

8 février 2018 : créer ses supports de communication papier efficaces

8 mars 2018 : hygiène et produits fermiers

1er mars 2018 : les différents modes de vente et l'obligation d'information du consommateur

15 mars 2018 : comment optimiser sa logistique

La Chambre d'agriculture renforce son accompagnement en mettant en place pour la 2ème fois en 2017 une formation spécifique : S'approprier et construire son projet installation. Elle aura également lieu en 2018.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site :

www.aisne.chambre-agriculture.fr
à la rubrique **FORMATION**

PUBLICATION

Cahier technique Accueil à la ferme et circuits de proximité

Les équipes diversification de votre région éditent 2 à 3 cahiers techniques par an. Ils ont pour objectif de vous éclairer sur des thèmes particuliers.

Sujets de ce cahier :

- commercialiser à la restauration hors domicile
- les signes officiels de qualité et origine de la région

Retrouvez cette publication sur :

www.aisne.chambre-agriculture.fr



Champs d'actions
Spécial Installation, transmission et projets
Novembre 2017

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Olivier DAUGER

Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Anne-Sophie FIEVEZ
03 23 22 50 66 - anne-sophie.fievez@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Anne-Sophie Fievez

SERVICE INSTALLATION, TRANSMISSION ET PROJETS

Tél. 03 23 22 50 91

itp@ma02.org